

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN

12/06/2019

Le mercredi douze juin deux mil dix-neuf, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie dans la salle du conseil à la mairie de BOISSY-LE-CHATEL (77169), sous la présidence de la représentante de la Préfète de Seine-et-Marne : Mme FRANCOIS Marylène.

Date de convocation : 15/05/2019

Début de réunion : 17h00

Nombre de délégués en exercice : 50 – Présents ou représentés : 34

Collège	Noms	Structures	Présents	Représentés	Collège	Noms	Structure	Présents	Représentés
Collège des élus	M. Jean-François DELESALLE	Maire de Doue	X		Collège des usagers	M. Régis D'HONDT	Chambre d'agriculture région Ile-de-France	X	
	M. Philippe DE VESTELE	Maire de Montdauphin	X			M. Gérard RIBINIK	Chambre de Commerces et de l'Industrie 77		
	M. Guy DHORBAIT	Maire de Boissy-le-Châtel	X			M. Dominique THIEBAUX	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51		X
	M. René GARCHER	Adjoint au Maire d'Esbly		X		M. Serge AVANZINI	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	X	
	M. Alain HANNETON	Maire d'Augers-en-Brie	X			M. Michel SAINT MARTIN	France Nature Environnement 77	X	
	M. Dominique LEFEBVRE	Maire de Sablonnière	X			M. Jean Claude DUCHAUCHOY	Amis des moulins d'Ile de France	X	
	M. Jean-François LEGER	Maire de Chailly-en-Brie		X		Mme Anne RIBEYRE	Marne nature Environnement	X	
	M. Jean-Pierre CADET	Conseiller Communautaire CCSSOM	X			M. Christian LHEUREUX	ASA des Marais de St Gond		
	M. Michel DAUTEUIL	Vice-Président CCBC	X			M. Pascal OLIVIER	Irrigants du Nord Seine et Marne	X	
	M. Michel LIEGEOIS	Maire d'Oyes	X			Mme Florence COUVREUR	Familles rurales		
	M. Roger MIGUEL	Vice-Président CCPC		X		Mme Christine MORATELLI	Comité départemental de canoë kayak 77	X	
	M. Maurice LOMBARD	Maire de Beaunay		X		M. Alain BEAUFORT	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne		X
	M. Alain MOROY	Maire de Marchais-en-Brie	X			M. Benoit CARRE	Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais	X	
	M. Patrice VALENTIN	Conseiller Régional du Grand Est	X		Collège de l'Etat		Préfet coordinateur de bassin		
	M. Dominique MOYSE	Conseiller Régional des Hauts-de-France					Préfet de Seine-et-Marne	X	
	Mme Marie Pierre BADRE	Conseillère Régionale d'Ile-de-France					Préfet de la Marne		
	M. Yves JAUNAUX	Conseiller départemental de Seine-et-Marne		X			Préfet de l'Aisne		
	Mme Annie COULON	Conseillère départementale de la Marne					Agence de l'Eau Seine-Normandie	X	
	M George FOURRE	Conseillère départementale de l'Aisne					DDT - MISE 77	X	
	M. Belaïde BEDREDDINE	SM - EPTB Seine Grands Lacs					DDT - MISE 51		X
	M. Nicolas CAUX	SM d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin	X				DDT - MISE 02		
	Mme Anne-Marie RAVET	SM d'Etudes et de Travaux du bassin du Grand Morin aval					DREAL Grand Est		
	M. Jean-Luc MUSART	SM du Bassin Aval du Petit Morin		X			Agence Française pour la Biodiversité (ONEMA)		
	M. Gil LUQUOT	SI du Bassin de l'Amont du Grand Morin	X				DRIEE d'Ile-de-France		X
	M. Vincent PARISOT	SI du Bassin de l'Aubetin	X				ARS Grand Est		

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président de la CLE
2. Election des Vice-présidents
3. Election des membres du Bureau
4. Présentations
5. Question diverses

Mme FRANCOIS remercie les membres de la CLE d'être présents à cette réunion. Elle précise qu'elle présidera la réunion jusqu'à l'élection du Président puis cédera la place au Président nouvellement élu.

Le secrétaire de séance est M. DHORBAIT.

1. ELECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

Le Président de la CLE est élu, au sein et par les membres du collège élus (représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux).

Le scrutin est majoritaire et a lieu à bulletin secret à deux tours.

- 1er tour : majorité absolue des voix des membres présents ou représentés,
- 2ème tour : majorité relative avec en cas d'égalité le bénéfice de l'âge.

Candidat : M. DEVESTELE Philippe

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	trois (3)	M. DEVESTELE Philippe	seize (16)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. DEVESTELE Philippe est élu Président de la CLE du SAGE des Deux Morin à la majorité absolue et est immédiatement installé. Il remercie l'assemblée.

2. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA CLE

Dans les règles de fonctionnement de la CLE le nombre de vice-présidents est fixé à deux. Les vice-présidents de la CLE sont élus, au sein et par les membres du collège des élus (représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) dans les mêmes conditions que le Président de la CLE.

Candidat pour le poste de Vice-Président de Seine-et-Marne : M. DHORBAIT Guy

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. DHORBAIT Guy	dix-neuf (19)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. DHORBAIT Guy est élu vice-président de la CLE du SAGE des Deux Morin à la majorité absolue. Il remercie l'assemblée.

Candidats pour le poste de Vice-Président de la Marne : M. VALENTIN Patrice

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. VALENTIN Patrice	dix-neuf (19)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. VALENTIN Patrice est élu vice-président de la CLE du SAGE des Deux Morin à la majorité absolue. Il remercie l'assemblée.

3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU :

Le Bureau de la CLE est composé de 13 membres (7 membres du collège des élus, 3 membres du collège des usagers et 3 membres du collège de l'Etat). Le Président de la CLE et les 2 vice-présidents sont membres de droit. Le bureau de la CLE comporte au moins un représentant de la structure porteuse du SAGE c'est-à-dire le SMAGE des Deux Morin. Par conséquent, M. DEVESTELE, M. DHORBAIT, M. VALENTIN et M. CAUX sont membres du Bureau de droit. Il est donc nécessaire d'élire 3 membres du collège des élus et 3 membres du collège des usagers. Chaque collège élit ces représentants au sein du Bureau.

Pour le collège des élus :

Candidat : M. MOROY Alain.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. MOROY Alain	dix-neuf (19)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. MOROY Alain est élu membre du Bureau de la CLE à la majorité absolue pour le collège des élus. Il remercie l'assemblée.

Candidat : M. LIEGEOIS Michel.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. LIEGEOIS Michel	dix-neuf (19)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. LIEGEOIS Michel est élu membre du Bureau de la CLE à la majorité absolue pour le collège des élus. Il remercie l'assemblée.

Candidat : M. HANNETON Alain

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. HANNETON Alain	dix-neuf (19)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. HANNETON Alain est élu membre du Bureau de la CLE à la majorité absolue pour le collège des élus. Il remercie l'assemblée.

Pour le collège des usagers :

Candidat : M. D'HONDT Régis

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. D'HONDT Régis	dix-neuf (19)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. D'HONDT Régis est élu membre du Bureau de la CLE à la majorité absolue pour le collège des usagers. Il remercie l'assemblée.

Candidat : M. AVANZINI Serge

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. AVANZINI Serge	dix-neuf (19)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. AVANZINI Serge est élu membre du Bureau de la CLE à la majorité absolue pour le collège des usagers. Il remercie l'assemblée.

Candidat : M. SAINT-MARTIN Michel

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SRCUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	dix-neuf (19)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. SAINT-MARTIN Michel	dix-neuf (19)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages exprimés	dix-neuf (19)		
Majorité absolue	dix (10)		

M. SAINT-MARTIN Michel est élu membre du Bureau de la CLE à la majorité absolue pour le collège des usagers. Il remercie l'assemblée.

Pour le collège de l'Etat : les membres désignés sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la DRIEE Ile-de-France et la MISE-DDT 77.

Les membres du Bureau de la CLE du SAGE des Deux Morin sont :

M. DEVESTELE Philippe	M. D'HONDT Régis
M. DHORBAIT Guy	M. AVANZINI Serge
M. VALENTIN Patrice	M. SAINT-MARTIN Michel
M. CAUX Nicolas	L'Agence de l'Eau Seine-Normandie
M. MOROY Alain	DRIEE Ile de France
M. LIEGEOIS Michel	MISE - DDT 77
M. HANNETON Alain	

4. PRESENTATIONS

Les présentations projetées lors de la réunion sont annexées à ce compte rendu.

Le SAGE des Deux Morin :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant : le Petit et le Grand Morin qui forment ensemble le bassin versant des Deux Morin. L'objectif du SAGE est de protéger durablement la ressource en eau et satisfaire les usages.

Il est composé de deux documents :

- **le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)** avec les dispositions et les actions à mettre en œuvre élaboré autour de 7 enjeux.

Enjeu 1 : Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE

Enjeu 2 : Améliorer la qualité de l'eau

Enjeu 3 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux associés

Enjeu 4 : Connaître et préserver les zones humides dont les marais de Saint-Gond

Enjeu 5 : Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau

Enjeu 6 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

Enjeu 7 : Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation du milieu naturel

- **le règlement** qui est opposable aux tiers avec 7 articles :

Article 1. Encadrer la création de réseau de drainage

Article 2. Préserver les continuités écologiques des cours d'eau

Article 3. Encadrer la protection des frayères

Article 4. Protéger les berges

Article 5. Limiter la destruction ou la dégradation des zones humides

Article 6. Protéger les zones naturelles d'expansion des crues

Article 7. Interdiction de tous nouveaux prélèvements d'eau dans les marais de Saint-Gond

Après une dizaine d'années de travail collectif, le SAGE des Deux Morin a été approuvé le 21 octobre 2016.

Le Commission Locale de l'Eau (CLE)

Le rôle de la CLE est de réunir tous les acteurs de l'eau autour de la table. C'est un lieu de dialogue pour établir des règles de gestion et d'objectifs communs. La CLE est une assemblée délibérante chargée d'élaborer, de modifier et de veiller à la bonne mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Cette assemblée est représentative des acteurs du bassin versant pour un mandat de 6 ans.

Les CLE du SAGE des Deux Morin est composée de 50 membres :

- Collège des élus soit 25 personnes (50%)
- Collège des usagers soit 13 personnes (25%)
- Collège de l'Etat soit 12 personnes (25%)

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin

Le SMAGE des Deux Morin est la structure porteuse du SAGE depuis le 1^{er} janvier 2018. La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre a besoin du SMAGE pour accueillir le secrétariat, l'animation de la CLE, être maître d'ouvrage des études, voter le budget, etc. Le SMAGE a pour compétence la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin. Les membres du syndicat sont les intercommunalités. Aujourd'hui 9 intercommunalités adhèrent. Un projet d'extension de périmètre est en cours pour couvrir la totalité du périmètre du SAGE.

Articulation entre le SMAGE et la CLE :

Pour dessiner la relation entre les deux assemblées : la CLE correspond à « la tête » et le SMAGE représente « les bras » pour exécuter les décisions. Une dynamique de travail collectif a été initiée en réunissant les bureaux du SMAGE et de la CLE sur les dossiers techniques et les études à lancer. Les prises de décision seront prises avec l'accord des deux assemblées.

Les études en cours au SMAGE :

Le SMAGE des Deux Morin a lancé deux études actuellement :

Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin :

- Phase 1 : Le diagnostic approfondi du territoire vis-à-vis du risque inondation
- Phase 2 : Élaboration de la stratégie de gestion du risque inondation
- Phase 3 : Élaboration du programme d'actions du PAPI d'intention

Etude ruissellement et érosion :

- Phase 1 : Actualisation de l'état des lieux : recueil des données existantes + manquantes
- Phase 2 : Localiser les zones sensibles au ruissellement et à l'érosion
- Phase 3 : Hiérarchiser les sous bassins versants en fonction de leur contribution aux crues.
- Phase 4 : Identification des sous bassin versant pilotes prioritaires
- Phase 5 : Proposer des plans d'aménagement sur les bassins versants pilotes

Projet sur le territoire – les syndicats de rivières :

Sur le Grand Morin : La création d'un syndicat de rivière labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est en cours sur le bassin versant du Grand Morin. Il aura pour compétence la Gestion des Milieux Aquatique et de Prévention des Inondations. Les membres de ce syndicat seront les intercommunalités.

Sur le Petit Morin : Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Aval du Petit Morin vient de se créer (suite à l'extension de périmètre du syndicat aval du Petit sur le périmètre du SIVOM de la Vallée du Petit Morin) et un syndicat amont est en cours de structuration.

Travaux en cours et à venir : voir la présentation en annexe

Stratégie de contractualisation de l'AESN (Lydia PROUVE)

Les outils de contractualisation et les aides financières de l'AESN dépendent du bon état des cours d'eau. Sur le bassin du Grand Morin en particulier les enjeux principaux identifiés sont la dégradation des milieux aquatiques et le risques d'inondation.

5. QUESTIONS DIVERSES

Mme RIBEYRE rappelle les problèmes existants sur les Marais de Saint-Gond avec une modification du niveau d'eau récurrente par manipulation des vannes, un drainage qui engendre un problème de sécheresse important. La gestion actuelle des Marais de Saint-Gond a des conséquences néfastes sur la fonctionnalité de cette zone humide. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain bureau de la CLE.

GLOSSAIRE :

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

CACPB : Communauté d'Agglomération Coulommiers
Pays de Brie

CC2M : Communauté de Communes des Deux Morin

CLE : Commission Locale de l'Eau

EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de
Gestion des Eaux

EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération
Intercommunale à Fiscalité Propre

FDPPMA77 : Fédération Départementale pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et
Prévention des Inondations.

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des
Inondations

RCE : Restauration de la continuité écologique

SAGE : Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux

SIBAGM : Syndicat Intercommunal du Bassin de
l'Amont du Grand Morin

SMAGE : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion
des Eaux

SEME : Seine-et-Marne Environnement

SIVOM : Syndicat Intercommunalité à Vocation
Multiple

La séance est levée à 18h10.

Secrétaire de séance



Monsieur DHORBAIT Guy

SAGE des Deux Morin

6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE des Deux Morin



Monsieur DEVESTELE Philippe